

District de la Creuse

Siège social :

17 Rue Jean Bussière
Z.I. Cher du Prat
23000 GUERET

Les services du District :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Florian SICOT
Baptiste RIBES
Tél. : 05.55.52.09.85

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Lundi : 8h-12h et 13h-17h
Mardi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Jeudi : 8h-12h et 13h-17h
Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

Agenda

Mardi 14 février 2023 :

- 18h45 : Commission de Gestion des Compétitions

Jeudi 16 février 2023 :

- 18h30 : Commission de Discipline



Sommaire

Page 2 : convocation réunion

Pages 2 à 8 : PV du Comité de Direction, et de la Commission des Statuts et Règlements

Pages 9 et 10 : bordereau des rencontres

Pages 11 à 12 : désignation des officiels

Pages 13 à 17 : comparatif licences LFNA à date sur deux saisons

Pages 18 à 25 : informations diverses

Réunions de secteurs

Comme déjà indiqué, le Comité de Direction a décidé d'organiser de nouveau des réunions de secteurs.

Ces dernières auront lieu à **19 heures** suivant le calendrier suivant :

- **Mardi 7 mars 2023 à CLUGNAT (Salle du Mille Clubs au stade) pour le secteur Nord-Est.**

Clubs invités : Ajain, Bêête-Roches, Bord St Georges, Boussac, Chambon, Clugnat, Creuse Avenir 2005, Evaux-Budelière, Foot Génération 2000, Gouzon Avenir, Jarnages-Parsac, Lussat, Nord Est Creuse, Nouziers-La Cellette.

- **Lundi 20 mars 2023 à LA SOUTERRAINE (club-house) pour le secteur Nord-Ouest.**

Clubs invités : Bénévent-Marsac, Bussière-Dunoise, Chéniers, Dun-Naillat, La Forêt du Temple, Fursac, Grand-Bourg, Méasnes, Sostra Futsal, ESM La Souterraine, St Agnant de Versillat, St Fiel, St Maurice ES, St Sébastien-Azérables, St Vaury.

- **Mardi 4 avril 2023 à MONTAIGUT (à confirmer) pour le secteur Sud-Ouest.**

Clubs invités : Ahun, Bourganeuf, Chénéraillles, ES Guérétoise, Peyrabout-La Saunière, Royère de Vassivière Sardent, St Dizier-Leyrenne, St Silvain-Montaigut, St Sulpice le Guérétois, St Sulpice-St Georges, Ste Feyre, Vallière, Vieilleville.

- **Mardi 25 avril 2023 à MAUTES (salle polyvalente) pour le secteur Sud-Est.**

Clubs invités : Aubusson EF, Auzances, Bellegarde en Marche, Champagnat, Charron, La Courtine-Crocq-La Villeneuve, Dontreix, Felletin, Flayat, Mainsat-Sannat, Mautès, Mérinchal, Peyrat la Nonière, Reterre-Fontanières, Sud Est Creuse.

Parmi les sujets évoqués à ces réunions : Statuts du District, Football à l'Ecole, bilan intermédiaire D3-D4, Féminisation, Arbitrage, football diversifié, ...

Chaque club recevra prochainement une invitation et peut d'ores-et-déjà suggérer des sujets qu'il souhaite aborder.



COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

CONVOCAION

Destinataires : MM. AUPETIT, BERNARD, BETOUX, DELAGE, PARIS N., PLANCHAT, RANCIER, ROBERT, VILLATTE.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la **COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS** qui aura lieu le

MARDI 14 FEVRIER 2023 à 18 H 45 à GUERET au Siège du District

ORDRE DU JOUR

- Point sur les compétitions
- Tirage du 2^{ème} tour de la Coupe Gilbert Andrivet (19 heures)
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCAION.

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU JEUDI 2 FEVRIER 2023 à 18 h 00

PV N° 5

Présents :

Mmes LORCERIE, VEDRINES,
MM. AUBLANC, AUPETIT, BETOUX, CHANUDET, DELAGE, ECOBICHON, GAYET, LAFRIQUE, MORELLE,
PARIS, RANCIER, ROBERT.

Excusés :

Mme LABETOULLE,
MM. BEAUQUESNE, CADEVILLE, COUBRET, PERRIERE, WAILLIEZ, ZARROUK.

Assistent :

M. BRUNAUD (Président de la Commission Audit, Stratégie et Prospectives),
MM. LACAN, RIBES, SICOT (salariés).

En préambule le Président informe le Comité des nombreux messages de remerciements de clubs pour l'octroi du « chèque essence » de 150 €.

* ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 4 de la réunion du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

* BLOC-NOTES

- Condoléances à Mme Michèle ALOUCHY et sa famille, du club de Bellegarde en Marche, suite au décès de son papa.

* STATUTS DU DISTRICT :

Un débat s'instaure quant à une éventuelle mise à jour des Statuts qui pourrait notamment concerner le mode d'élection des membres du Comité Directeur, le scrutin actuel (majoritaire pluri-nominal à 2 tours) pourrait ainsi être remplacé par un scrutin de liste comme c'est désormais le cas dans la quasi-totalité des Districts.

Après échanges, il est convenu de recueillir l'avis préalable des clubs lors des réunions de secteurs. Si un large assentiment se dégage cette modification pourra être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de fin de saison.



* POINT SUR LES COMPETITIONS

- D3-D4 : les phases de brassages sont désormais terminées.

Le Comité valide ce jour, sous réserve de la suite donnée à un contentieux disciplinaire en cours, les propositions de composition des Poules pour la deuxième partie de saison qui débutera le 19 février prochain.

- Organisation du Challenge D4.

Le Comité donne son accord pour l'organisation d'une Finale entre les deux équipes premières de leur Poule et décerner ainsi le Challenge au vainqueur.

- Proposition d'organisation d'attribution des titres D2, D3 et D4.

Le Comité donne son accord pour l'attribution des titres de la manière suivante :

- D2 : rencontre sèche entre les premiers de chaque Poule
- D3 : l'équipe classée première ayant le plus de point est directement qualifiée pour la Finale, une 1/2 Finale entre les deux autres équipes se déroulera pour déterminer l'adversaire en Finale.
- D4 : 1/2 Finales, puis Finale entre les quatre équipes classées première à l'issue de la première phase

Toutes ces rencontres se dérouleront sur terrain neutre.

Un Trophée sera remis sur le terrain à chaque équipe vainqueur.

Il est évoqué la prise en charge par le District des frais d'arbitrage.

La proposition est transmise à la Commission Finances et Gestion pour étude.

- Tirage des Coupes.

Pour rappel, le prochain tirage des Coupes aura lieu le jeudi 23 février 2023 à partir de 18 heures 30 dans les locaux du Conseil Départemental.

Le Comité remercie chaleureusement M. et Mme BERGERON, gérants d'Intermarché, pour leur accueil lors du précédent tirage.

- Dates prévisionnelles des Finales.

- samedi 20 mai 2023 : Finale de la Coupe de la Creuse Féminine à 8 (organisation d'une journée féminine de U6 à U17).
- samedi 3 juin 2023 : Finales Jeunes à 11,
- dimanche 4 juin 2023 : Finale Foot en Fête (Finales des Coupes André Latéras, Jean Bussière et Gilbert Andrivet),
- samedi 10 juin 2023 : Finales des Coupes de la Creuse Seniors masculins et féminines à 11 (en lever de rideau des garçons).

Un appel à candidatures sera lancé auprès des clubs dès cette semaine.

* POINT SUR L'ACTION « FOOT A L'ECOLE »

Roland BRUNAUD indique que l'action est déjà bien avancée malgré des difficultés pour obtenir les agréments.

Il rappelle que le budget prévu sur deux ans pour 80 classes est d'environ 27.500 euros

Il termine en indiquant qu'à l'heure actuelle, 21 classes sont déjà engagées dans cette action.

* REUNIONS DE SECTEURS

Les réunions de secteur reprendront en mars et avril 2023 à raison de deux par mois.

Dates et lieux (à confirmer) :

- mardi 7 mars 2023 à CLUGNAT (réfèrent Vincent PERRIERE)
- lundi 20 mars 2023 à LA SOUTERRAINE (réfèrent Antoine DELAGE)
- mardi 4 avril 2023 à MONTAIGUT-LE-BLANC (réfèrent Laurent GAYET)
- mardi 25 avril 2023 à MAUTES (réfèrent Thierry ECOBICHON)

Sujets susceptibles d'être abordés :

- Statuts du District
- Foot à l'Ecole
- Championnat D3-D4 : bilan intermédiaire
- Féminisation
- Arbitrage
- Foot Diversifié.

Un mail sera adressé à tous les clubs afin qu'ils puissent indiquer des sujets qu'ils souhaitent évoquer.



* COMITE DECENTRALISE

Le Président se renseignera prochainement sur un lieu proposé par le Comité.

* FICHES REFERENTS CLUBS

Il est rappelé aux Membres référents ne l'ayant pas encore fait, de prendre contact avec leurs clubs dans les meilleurs délais, et de transmettre les fiches retours.

* TRAVAUX DISTRICT

- **Projet clôture accès parking.**

Georges CHANUDET indique que deux devis ont été transmis par des entreprises.
la Commission Finances et travaux va en être saisi pour étude et proposition de suite à donner

- **Logo District.**

Le Logo à l'entrée du District est passablement défraîchi.
Contact sera pris avec le Lycée Raymond Loewy de La Souterraine pour solliciter une proposition de relookage voir un nouveau concept.

- **Réaménagement des locaux du Siège.**

Une étude sera faite quant à d'éventuels travaux au Siège du District.

* MEDAILLES DE LA LIGUE

Les Membres Du Comité qui côtoient des bénévoles méritants voudront bien les signaler au District afin que des propositions soient faites à la Ligue dans la limite bien sûr des quotas qui nous sont octroyés.

* RETOUR SUR LA COUPE DE LA CREUSE FEMININE FUTSAL

Quatre équipes engagées (vainqueur : ES Guéretoise).

Journée très appréciée des participantes et des Membres du District présents sur site, malgré le faible nombre d'équipes engagées.

Remerciements à l'USC Bourgneuf pour l'accueil et à la Municipalité pour la mise à disposition du gymnase.

* TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

COMMISSION D'ARBITRAGE

- Une soixantaine d'arbitres actuellement effectifs.

Georges CHANUDET relève les difficultés quotidiennes de désignation suite à de nombreuses indisponibilités.

- **Formation initiale les 28 et 29 janvier 2023** (3 arbitres ont participé issus des clubs de Bénévent-Marsac, Boussac, Nouziers-La Cellette).

Remerciements à Cédric CHRISTRY qui a assuré la formation.

POLE TECHNIQUE

- **Appel à candidatures pour les manifestations suivantes :**

- Samedi 1^{er} avril (4 terrains à 8) : Finale Départementale Festival U13 Pitch

- Samedi 27 mai (2 sites - 2 terrains à 8 par site) : Finales des Challenges U11 Camille Merot et Jean Fougere

- Samedi 17 juin (2 terrains à 11) : Journée Nationale U6-U9

COMMISSION PARTENARIAT

Laurent GAYET fait le point sur les engagements souscrits à ce jour.

Il invite ses collègues à rechercher de nouveaux partenaires sachant que le produit ainsi collecté sera essentiellement fléché vers des formations en direction des jeunes ou (et) nouveaux pratiquants.

* QUESTIONS DIVERSES

- **Nominations Membres individuels.**

Suite au paiement de leur cotisation, le Comité nomme Membres individuels du District les personnes ci-après :
Camille BOUYERON, Philippe COLLIN.

- **Demande de l'UNAF 23.**

Accord du Comité pour l'octroi d'une subvention de 200 euros.



- Demande d'aide exceptionnelle du Lycée Jean Favard pour la participation d'une équipe aux Championnats de France UNSS à Brest

Accord du Comité pour le versement d'une aide exceptionnelle de 400 euros.

- Interventions de MM. ROBERT et RANCIER.

Pris note, le Président rappelle qu'une Commission disciplinaire est souveraine quant à sa prise de décision et que ses Membres sont soumis à une obligation de réserve.

Prochaine réunion : mardi 14 mars 2023 à 18h45.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Président : Serge AUBLANC.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

PV N° 3

Présents : Mme COUT, MM. APOLLARO, LAFAYE, MULOT, PARIS, PLANCHAT, ROBERT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 75 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats.

* ADOPTION DU DERNIER PV

Le procès-verbal n° 2 de la réunion du 07/12/22 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

* EXAMEN DES RECLAMATIONS

- Match 24741552 MEASNES (1) / FURSAC (2) Départemental 4 - Poule A du 29/01/23.

Réserve de Méasnes : « Je soussigné COTTEREAU Jérémy, capitaine du match, pose une réserve car non présentation des licences des joueurs adverses. »

Réserve d'après-match de Méasnes : « Je soussigné COTTEREAU Jérémy, capitaine de l'équipe de Méasnes formule des réserves sur la participation et la qualification à ce match au sein de l'équipe de Fursac 2 de l'ensemble des joueurs de Fursac 2, qui ont participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas le même jour, le règlement n'en autorisant aucun. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Méasnes sera débité de 74,50 euros (droits de réclamation).

Le club de Fursac a été informé par mail le 03/02/23.

Après lecture des différents rapports transmis par les clubs, prise de connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, la Commission :

- concernant la première réserve d'après-match dit cette réserve non recevable car le match s'est déroulé jusqu'à son terme, l'ensemble des parties prenantes ayant accepté de disputer la rencontre.

- concernant la seconde réserve d'après-match, la Commission constate, après vérification, qu'aucun joueur de Fursac (2) inscrit sur la feuille de match n'a pris part à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

En conséquence, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation et à la Commission d'Arbitrage pour suite éventuelle à donner.



- Match 25531883 BOURGANEUF (3) / AUZANCES (3) Coupe André Latéras du 05/02/23.

Réserve d'après-match d'Auzances : « Je soussigné LOPES Gregory, capitaine de l'US Auzances émet une réserve d'après-match concernant la participation du joueur numéro 7 de l'équipe de Bourgneuf.

Ce joueur ayant joué la veille avec l'équipe première, le règlement ne l'autorisait donc pas à prendre part à la rencontre de coupe le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Auzances sera débité de 74,50 euros (droits de réclamation).

Le club de Bourgneuf a été informé par mail le 06/02/23.

Après lecture des différents rapports et réserves des clubs, la Commission constate que le joueur licencié n° 2543674841 de Bourgneuf a effectivement participé à la rencontre de Coupe de la Creuse Bourgneuf / Mérinchal en étant entré à la seconde mi-temps (79^{ème} minute).

Or, l'article 26-B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine stipule que les joueurs de moins de 23 ans ne peuvent participer le lendemain qu'avec **la première réserve** du club et **uniquement en Championnat**.

En conséquence, en application de cet article, la Commission donne match perdu par pénalité à Bourgneuf, et dit Auzances qualifié pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

Bourgneuf débité de 74,50 euros au profit d'Auzances (remboursement des droits de réclamation).

*** RAPPELS DE REGLEMENT**

- Article 141 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football : Vérification des licences.

« 1. Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.

2. En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 139bis, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon. A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit du document et le transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition. Le cas échéant, pour les joueurs sous contrats L.F.P., le club présente la liste des joueurs concernés ou leurs licences dématérialisées, qu'il imprime depuis le logiciel Isyfoot.

Si un joueur ne présente pas sa licence (via l'outil Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club), l'arbitre doit exiger :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle,
- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des présents règlements ou un certificat médical, (original ou copie) d'absence de contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

Seul l'éducateur titulaire d'une licence ("Animateur Fédéral", "Éducateur Fédéral", "Technique Régionale" ou "Technique Nationale") peut inscrire ses nom, prénom et numéro de licence dans le cadre réservé à l'éducateur sur la feuille de match.

3. Si la pièce d'identité présentée est une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match.

4. S'il s'agit d'une pièce d'identité non-officielle, l'arbitre doit la retenir, si le club adverse dépose des réserves, et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme responsable de la compétition qui vérifie si la photo correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.

5. Si le joueur ne présente pas de licence, ou à défaut, s'il ne présente pas une pièce d'identité et la demande de licence dûment complétée dans les conditions susvisées ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du football, ou s'il refuse de se dessaisir de la pièce d'identité non officielle, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre. Dans le cas où l'équipe adverse déposerait des réserves préalables sur la participation de ce joueur et où l'arbitre lui permettrait cependant de prendre part au match, l'équipe de ce joueur aurait match perdu par pénalité si lesdites réserves sont régulièrement confirmées.

6. Ces dispositions s'appliquent à toutes les catégories de joueurs, les Ligues régionales pouvant toutefois prendre, pour leurs compétitions, les mesures qui leur paraissent convenables pour les joueurs ou joueuses licenciés U6 à U13 et U6 F à U13 F, mais seulement en ce qui concerne la justification de l'identité du joueur, la production de la demande de licence dûment complétée dans les conditions susvisées ou la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication étant, à défaut de présentation d'une licence, toujours obligatoire pour participer à une rencontre.



7. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lors des rencontres des compétitions, ou phases de compétitions, se déroulant sous forme de tournois auxquelles les joueurs ne présentant pas de licence ne peuvent participer. »

- Article 26 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine : Participation aux rencontres.

« A - Définition

Se reporter aux articles 148 et 149 des Règlements Généraux de la F.F.F.

B - Restrictions individuelles

1/ Se référer à l'article 151 des Règlements Généraux de la F.F.F pour les clubs dont l'équipe évolue en Ligue 1, Ligue 2, N1 à N3 en ce qui concerne la participation à plusieurs rencontres.

2/ Pour les clubs dont l'équipe première dispute un championnat Régional Seniors Masculins

Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club.

Pour l'application de cette disposition :

- les joueurs ne sont pas soumis à l'application de l'article 26.C.2 point A des RG de la LFNA
- la limite d'âge ne s'applique pas au gardien de but
- cette possibilité cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat disputées par ces équipes réserves.

3/ Pour les joueurs U18 et U19

Les joueurs U18 et U19 entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de Championnat N1, de N2, de N3, de Championnat Régional ou Départemental Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer le lendemain, dans la première équipe U19 du club, à une rencontre régionale U19.

4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres. Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District. Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

5/ Pour les joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve. Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales.

6/ Joueurs licenciés après le 31 Janvier

Se reporter à l'article 152 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les joueurs Seniors peuvent évoluer dans les championnats de District dans les séries inférieures à la Division supérieure de District du club concerné.

Toutefois, le joueur U18 ou U19, ne pouvant pratiquer dans sa catégorie d'âge car son club d'accueil ne le permet pas, pourra évoluer en Compétitions Seniors dans les séries inférieures à la Division supérieure de District du club concerné.

Enfin, toute joueuse Féminine U18 à Seniors ne pourra évoluer qu'en dernière série de Ligue ou à défaut en Interdistricts à 11.

7/ Participation dans une équipe de catégorie d'âge inférieure

Se reporter à l'article 153 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, les joueurs U20 peuvent participer à des rencontres régionales de compétitions U19 R2 dans la limite de 3 joueurs maximum inscrits sur la feuille de match. Cette disposition s'arrête pour les joueurs U20 dont la licence (hors renouvellement) serait enregistrée après le 31 Janvier de la saison en cours.

La liberté est donnée aux Districts de fixer le nombre de joueurs U20 pour les coupes départementales U19.

8/ Mixité

Se reporter à l'article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F.



9/ Double licence

Se reporter à l'article 156 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour ce qui concerne les doubles licences en Compétition Nationale.

Concernant les Compétitions Régionales de Football Diversifié de Niveau A (Futsal R1), le nombre de joueurs titulaires d'une double licence « Joueur », autorisés à figurer sur la feuille de match, est illimité sauf dispositions contraires indiquées dans le règlement spécifique du championnat régional Futsal (Phase Finale Play Offs). Il n'est pas limité pour les autres compétitions régionales et départementales de football diversifié.

C - Restrictions collectives

Se référer aux articles 159 et 160 des Règlements de la F.F.F concernant le nombre de joueurs minimum devant figurer sur la feuille de match et le nombre de joueurs « Mutation ».

1/ Equipes Réserves Régionales dont l'équipe supérieure dispute un championnat National (à partir de N3)

Se reporter à l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.

2/ Equipes Réserves Régionales dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

a) Ne peut participer à un match de compétitions officielles Régionales, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. Cette disposition ne s'applique pas aux joueurs remplissant les conditions de l'article 26. B. 2 des présents règlements.

b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

c) Enfin, les joueurs ayant disputé au moins l'une des deux dernières rencontres de la saison avec une équipe supérieure du club ne peuvent participer à un championnat régional avec une équipe inférieure du club.

3/ Cas des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F

Se reporter à l'article 167.6 des Règlements Généraux de la F.F.F.

4/ Nombre de joueurs ou joueuses surclassés pour les compétitions U12/U12 F à U15/U15 F

Se reporter à l'article 168 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les Règlements spécifiques des championnats Régionaux Jeunes précisent les conditions de participation de ces joueurs (ses) pour les compétitions visées ci-dessus.

D - Sanctions

En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 22 à 26 des présents Règlements, le club fautif aura match perdu par pénalité dans le respect des conditions prévues à l'article 171 des Règlements Généraux de la F.F.F. ».

La Présidente :

Stéphanie COUT.

Le Secrétaire de Séance :

Bernard MULOT.

APPEL A CANDIDATURES

Le District lance un appel à candidatures pour l'organisation des manifestations suivantes :

- **Samedi 1^{er} avril 2023** : **Finale Départementale Festival U13 Pitch** (nécessité de 4 terrains à 8)
- **Samedi 20 mai 2023** : **Finale de la Coupe de la Creuse Féminine à 8** (avec organisation d'une journée féminine U6 à U17)
- **Samedi 27 mai 2023** : **Finales des Challenges U11 Camille Merot et Jean Fougere** (2 sites, 2 terrains à 8 par site)
- **Samedi 3 juin 2023** : **Finales des Coupes de la Creuse Jeunes à 11**
- **Dimanche 4 juin 2023** : **Finale « Foot en Fête »** (Finales des Coupes André Latéras, Jean Bussière et Gilbert Andrivet)
- **Samedi 17 juin 2023** : **Journée Nationale U6-U9** (nécessité de 2 terrains à 11)

Les candidatures doivent être adressées par mail à district@foot23.fff.fr **avant le 1^{er} mars 2023.**



Bordereau hebdomadaire des rencontres

SAMEDI 11 et DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

<u>National 3</u>		-	
Girondins de Bordeaux	/ ES Guérétoise	-	à Talence
<u>Régional 2</u>		-	
Couzeix-Chaptelat	/ Gouzou Avenir (19h00)	-	Samedi à Couzeix
ESM La Souterraine	/ Boussac (19h00)	-	Samedi
<u>Régional 3</u>		-	
Peyrat la Nonière	/ Tulle Foot Corrèze (19h00)	-	Pasquet - Saby Samedi
Aubusson EF	/ Rilhac-Rancon	-	Soulaimana - Sertillage
<u>Coupe Nouvelle Aquitaine U16-U18 Féminines - Premier tour</u>		-	
GF Centre-Creuse	/ Limoges Football	-	Le Cam - Boucherat - Dubocuf Samedi à Guéret
	/	-	
<u>Départemental 1</u>		-	
Gouzou Avenir	/ Evaux-Budelière (19h00)	-	Chatain Samedi
Bourganeuf	/ Ste Feyre (19h00)	-	Novais - Villatte - Chatonnet - Mondon - Samedi
	/	-	
<u>Départemental 2 - Poule A</u>		-	
Bénévent-Marsac	/ Bussière-Dunoise	-	Kocaaga à Bénévent
St Fiel	/ ES Guérétoise	-	Cholin
ESM La Souterraine	/ Boussac	-	Potier - Defreneix -
St Agnant de Versillat	/ St Sébastien-Azérables	-	Villatte
<u>Départemental 2 - Poule B</u>		-	
Aubusson EF	/ Ahun (13h15)	-	Reportée à une date ultérieure
La Courtine-Crocq-La Villeneuve	/ Auzances	-	Bosle à Crocq
Peyrat la Nonière	/ Vallière	-	Chassagne
Chénérailles	/ Chambon	-	Belfodil - Chanudet -
Mainsat-Sannat	/ Flayat (19h00)	-	Bouyeron Samedi
	/	-	
<u>Coupe de la Creuse - 3^{ème} tour</u>		-	
Fursac	/ Auzances	-	Mutlu - Cout -
St Dizier-Leyrenne	/ Bénévent-Marsac	-	Renaud
	/	-	
<u>Coupe Gilbert Andrivet - 2^{ème} tour</u>		-	
Méasnes	/ Sardent	-	Lalande
Bord St Georges	/ Mérinchal	-	Loubaud
	/	-	
	/	-	
	/	-	
	/	-	



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
BAURES	Dylan	19/02/23	15H00	Lussat / Evaux-Budelière	D3	Central
BELFODIL	Khaled	12/02/23	15H00	Chénérailles / Chambon	D2	Central
		19/02/23	15H00	Ahun / Bord St Georges	D2	Central
BOSLE	Alain	12/02/23	15H00	La Courtine-Crocq-La Villeneuve / Auzances	D2	Central
		19/02/23	15H00	St Sulpice le Guérétois / St Léonard de Noblat	R3	AA 2
BOUCHERAT	Maxence	11/02/23	15H00	GF Centre-Creuse / Limoges Football	CNA U18F.	AA 1
BOUYERON	Fabrice	11/02/23	19H00	Mainsat-Sannat / Flayat	D2	Central
		19/02/23	15H00	Bénévent-Marsac / Bourgneuf	D1	Central
BUJON	Christophe	18/02/23	20H00	St Gervais / Nord Combraille	D2	Central
		19/02/23	15H00	Aubusson EF / Tulle Foot Corrèze	R3	AA 1
BUSSONNAIS	Thomas	11/02/23	19H00	Peyrat la Nonière / Tulle Foot Corrèze	R3	Central
		18/02/23	19H00	Châteauneuf Neuvic / Chancelade Marsac	R3	Central
CHANUDET	Georges	12/02/23	15H00	Chénérailles / Chambon	D2	Observateur
CHASSAGNE	David	12/02/23	15H00	Peyrat la Nonière / Vallière	D2	Central
		19/02/23	15H00	ES Guérétoise / Beynat	R3	AA 2
CHATAIN	Rodolphe	11/02/23	19H00	Gouzon Avenir / Evaux-Budelière	D1	Central
		19/02/23	15H00	Evaux-Budelière / Mérinchal	D1	Central
CHATONNET	Bernard	11/02/23	19H00	Bourgneuf / Ste Feyre	D1	AA 2
CHIRADE	Christian	19/02/23	15H00	Aubusson / Tulle Foot Corrèze	R3	AA 2
CHOLIN	Christophe	12/02/23	15H00	St Fiel / ES Guérétoise	D2	Central
		19/02/23	13H15	Ste Feyre / Grand-Bourg	D3	Central
CHRISTY	Cédric	12/02/23	15H00	Panzol / Feytiat	R1	AA 2
		19/02/23	15H00	F.C.C.L Perigny	R2	Central
COLLIN	Philippe	18/02/23	20H00	Feytiat / Trélassac	R3	Observateur
COUT	Christophe	11/02/23	19H00	ESM La Souterraine / Boussac	R2	AA 2
		12/02/23	15H00	Fursac / Auzances	C. Creuse	Délégué
		19/02/23	15H00	ES Guérétoise / Beynat	R3	Central
DAHALANE	Djamili	19/02/23	15H00	Ajain / Nouziers-La Cellette	D3	Central
DEFRENEIX	Guy	12/02/23	15H00	ESM La Souterraine / Boussac	D2	Observateur
DENIBAUD	Sébastien	19/02/23	15H00	St Maurice ES / Bêtête-Roches	D3	Central
DIALLO	Alpha Bappa	19/02/23	15H00	St Dizier-Leyrenne / St Sulpice Le Guérétois	D2	Central
DIDIER	Ludovic	19/02/23	13H15	Vallière / E. St Sulpice-St Georges	D3	Central
DUBOEUF	Goulven	11/02/23	15H00	GF Centre-Creuse / Limoges Football	CNA U18F.	AA 2
		18/02/23	15H00	Creuse Pôle Sud / ES Guérétoise	U17 Dis.	Central
GALATEAU	Christophe	19/02/23	15H00	Sardent / La Forêt du Temple	D3	Central
GIRON	Ludovic	19/02/23	15H00	Flayat / Chénérailles	D2	Central
HERRY	Rayan	18/02/23	19H00	C.O.C Chamiers / Soyaux	R3	AA 2
KEBLI	René	19/02/23	13H15	Chambon / Bellegarde	D3	Central
KOCAAGA	Recep	12/02/23	15H00	Bénévent-Marsac / Bussière-Dunoise	D2	Central
		18/02/23	19H00	Boussac / Felletin	D1	Central



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
KOCAAGA	Recep	19/02/23	15H00	ES Guérétoise / Beynat	R3	AA 1
LALANDE	Philippe	12/02/23	15H00	Measnes / Sardent	C. Andrivet	Central
		19/02/23	15H00	St Agnant de Versillat / Champagnat	D3	Central
LE CAM	Suncho	11/02/23	15H00	GF Centre-Creuse / Limoges Football	CNA U18F.	Central
LEVEAU	Alexandre	19/02/23	15H00	Boussac / St Fiel	D2	Central
LONCLE	Francois	19/02/23	15H00	Ste Feyre / Auzances	D1	Central
LOUBAUD	Christophe	12/02/23	15H00	Bord St Georges / Mérinchal	C. Andrivet	Central
		18/02/23	19H00	Peyrat La Nonière / Meymac	R3	AA 1
		19/02/23	15H00	St Vaury / Gouzon Avenir	D1	Central
MICHEL	Christian	19/02/23	13H15	St Vaury / E. St Silvain-Montaigut-Vieilleville	D3	Central
MONDON	Thierry	11/02/23	19H00	Bourganeuf / Ste Feyre	D1	Observateur
MUTLU	Deniz	12/02/23	15H00	Fursac / Auzances	C. Creuse	Central
		19/02/23	13H15	ES Guérétoise / Bénévent-Marsac	D2	Central
NOVAIS	Emilien	11/02/23	19H00	Bourganeuf / Ste Feyre	D1	Central
		19/02/23	15H00	Vallière / E. La Courtine-Crcoq La Villeneuve	D2	Central
OVAN	Jean-Louis	12/02/23	15H00	Merpins / FR Rethais	R2	Observateur
		18/02/23	20H00	St Yrieix / St Junien	R3	Observateur
		19/02/23	15H00	Puymoyen / Ruelle	R3	Observateur
PASQUET	Richard	11/02/23	19H00	Peyrat la Nonière / Tulle Foot Corrèze	R3	AA 1
		18/02/23	19H00	Auzances / Aubusson EF	D2	Central
		19/02/23	15H00	St Sulpice Le Guérétois / St Léonard de Noblat	R3	AA 1
PEDARD	Laurent	19/02/23	13H15	St Sulpice Le Guérétois / Charron	D3	Central
PICAUD	Lucie	18/02/23	15H00	Ste Feyre / Bessines-ANF 87	U17 Dis.	Central
POTIER	Mehdi	12/02/23	15H00	ESM La Souterraine / Boussac	D2	Central
		19/02/23	15H00	Bourganeuf / Mautes	D3	Central
RAMBAUD	Damien	19/02/23	15H00	Reterre-Fontanières / ESM La Souterraine	D3	Central
RENAUD	Aurélien	12/02/23	15H00	St Dizier-Leyrenne / Bénévent-Marsac	C. Creuse	Central
		19/02/23	15H00	Bussière-Dunoise / Ste Feyre	D2	Central
ROUDIER	Clément	18/02/23	15H30	ES Guérétoise / Limoges Bastide	U17 Dis.	Central
ROUSSILLAT	Franck	19/02/23	15H00	Fursac / St Agnant de Versillat	D2	Central
SABY	Thomas	11/02/23	19H00	Peyrat la Nonière / Tulle Foot Corrèze	R3	AA 2
		18/02/23	19H00	Peyrat la Nonière / Meymac	R3	AA 2
SERTILLANGE	Fabienne	12/02/23	15H00	Aubusson / Rilhac Rancon	R3	AA 2
		18/02/23	19H00	Dontreix / Bourganeuf	D3	Central
SIACA	Saindou	19/02/23	15H00	St Sébastien-Azérables / ESM La Souterraine	D2	Central
SOULAIMANA	Fayhane	12/02/23	15H00	Aubusson EF / Rilhac-Rancon	R3	AA 1
		19/02/23	15H00	Lurcy Cerilly / Moulins Yzeure Foot	D2	Central
VANNIER	Patrice	19/02/23	15H00	Creuse Avenir 2005 / Jarnages-Parsac	D3	Central
VILLATTE	Jean Claude	11/02/23	19H00	Bourganeuf / Ste Feyre	D1	AA 1
		12/02/23	15H00	St Agnant de Versillat / St Sébastien-Azérables	D2	Central
WAILLIEZ	David	12/02/23	15H00	FCC Oradour / Angoulême Charente	Fém. R2	Observateur



COMPARATIF DES EFFECTIFS LICENCIES - LFNA / DISTRICTS sur 2 saisons - arrêté au 08 Février 2023

Catégorie	L.F.N.A.			CHARENTE			CHARENTE-MARITIME		
	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1
Libre / Senior	47 974	46 876	-2,29%	4 301	4 215	-2,00%	4 532	4 513	-0,42%
Libre / U19-U18	7 482	7 279	-2,71%	556	509	-8,45%	594	590	-0,67%
Libre / U17-U16	9 100	9 558	5,03%	527	619	17,46%	859	835	-2,79%
Libre / U15-U14	11 454	12 596	9,97%	718	743	3,48%	995	1 175	18,09%
Libre / U13-U12	13 797	14 536	5,36%	787	849	7,88%	1 344	1 364	1,49%
Libre / Foot Anim.	41 573	40 867	-1,70%	2 229	2 219	-0,45%	3 965	3 870	-2,40%
Libre / Senior F	4 687	4 628	-1,26%	222	216	-2,70%	329	345	4,86%
Libre / U16 - U19 F	1 871	2 069	10,58%	151	137	-9,27%	186	181	-2,69%
Libre / U14 - U15 F	1 756	2 116	20,50%	67	77	14,93%	148	228	54,05%
Libre / U12 - U13 F	1 866	2 087	11,84%	81	85	4,94%	143	157	9,79%
Libre / U6 - U11 F	4 486	4 017	-10,45%	245	217	-11,43%	428	357	-16,59%
Foot Entreprise	923	939	1,73%						
Futsal	1 387	1 579	13,84%	48	52	8,33%	116	80	-31,03%
Foot Loisir	5 110	5 615	9,88%	93	129	38,71%	117	180	53,85%
PRATIQUANTS	153 466	154 762	0,84%	10 025	10 067	0,42%	13 756	13 875	0,87%
Dirigeant	18 593	19 873	6,88%	1 377	1 471	6,83%	1 568	1 693	7,97%
Dirigeante	3 805	4 178	9,80%	302	320	5,96%	330	333	0,91%
Volontaire	160	189	18,13%	18	12	-33,33%	21	37	76,19%
Educ. Féd. / Animat.	3 107	3 417	9,98%	159	163	2,52%	270	300	11,11%
Technique	1 113	1 104	-0,81%	76	74	-2,63%	89	88	-1,12%
Ayant Droit	1 602	1 396	-12,86%	18	8	-55,56%	41	34	-17,07%
Arbitre	2 060	2 176	5,63%	150	163	8,67%	160	171	6,88%
TOTAUX	183 906	187 095	1,73%	12 125	12 278	1,26%	16 235	16 531	1,82%



	CORREZE			CREUSE		
Catégorie	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1
Libre / Senior	2 710	2 753	1,59%	1 784	1 733	-2,86%
Libre / U19-U18	376	372	-1,06%	175	194	10,86%
Libre / U17-U16	410	417	1,71%	182	181	-0,55%
Libre / U15-U14	500	545	9,00%	178	211	18,54%
Libre / U13-U12	539	618	14,66%	207	189	-8,70%
Libre / Foot Anim.	1 591	1 576	-0,94%	508	568	11,81%
Libre / Senior F	346	362	4,62%	260	232	-10,77%
Libre / U16 - U19 F	130	122	-6,15%	41	51	24,39%
Libre / U14 - U15 F	98	111	13,27%	40	34	-15,00%
Libre / U12 - U13 F	96	101	5,21%	37	40	8,11%
Libre / U6 - U11 F	211	177	-16,11%	94	97	3,19%
Foot Entreprise						
Futsal	36	18	-50,00%	1	44	4300,00%
Foot Loisir	87	69	-20,69%	1	0	-100,00%
PRATIQUANTS	7 130	7 241	1,56%	3 508	3 574	1,88%
Dirigeant	922	992	7,59%	548	577	5,29%
Dirigeante	206	248	20,39%	151	164	8,61%
Volontaire	2	2	0,00%	8	14	75,00%
Educ. Féd. / Animat.	172	208	20,93%	42	55	30,95%
Technique	43	50	16,28%	21	19	-9,52%
Ayant Droit		21		15	15	0,00%
Arbitre	103	113	9,71%	60	66	10,00%
TOTAUX	8 578	8 875	3,46%	4 353	4 484	3,01%



	DORDOGNE			GIRONDE			LANDES		
Catégorie	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1
Libre / Senior	4 081	3 857	-5,49%	8 025	7 975	-0,62%	3 071	3 040	-1,01%
Libre / U19-U18	503	484	-3,78%	1 794	1 742	-2,90%	450	437	-2,89%
Libre / U17-U16	540	604	11,85%	2 359	2 667	13,06%	577	622	7,80%
Libre / U15-U14	706	738	4,53%	3 119	3 473	11,35%	740	810	9,46%
Libre / U13-U12	818	823	0,61%	3 839	4 029	4,95%	894	963	7,72%
Libre / Foot Anim.	2 399	2 406	0,29%	11 281	11 403	1,08%	3 048	2 888	-5,25%
Libre / Senior F	386	419	8,55%	966	988	2,28%	224	132	-41,07%
Libre / U16 - U19 F	136	144	5,88%	416	480	15,38%	98	104	6,12%
Libre / U14 - U15 F	121	113	-6,61%	457	543	18,82%	129	116	-10,08%
Libre / U12 - U13 F	112	153	36,61%	464	554	19,40%	124	152	22,58%
Libre / U6 - U11 F	331	292	-11,78%	993	916	-7,75%	336	309	-8,04%
Foot Entreprise				923	939	1,73%			
Futsal	141	144	2,13%	487	599	23,00%	163	209	28,22%
Foot Loisir	342	244	-28,65%	1 792	1 626	-9,26%	133	322	142,11%
PRATIQUANTS	10 616	10 421	-1,84%	36 915	37 934	2,76%	9 987	10 104	1,17%
Dirigeant	1 370	1 487	8,54%	3 900	4 128	5,85%	966	1 100	13,87%
Dirigeante	410	436	6,34%	764	821	7,46%	224	235	4,91%
Volontaire	8	10	25,00%	20	32	60,00%	17	14	-17,65%
Educ. Féd. / Animat.	286	327	14,34%	701	771	9,99%	236	236	0,00%
Technique	72	73	1,39%	329	315	-4,26%	73	77	5,48%
Ayant Droit	126	57	-54,76%	189	158	-16,40%	64	56	-12,50%
Arbitre	169	172	1,78%	489	480	-1,84%	109	115	5,50%
TOTAUX	13 057	12 983	-0,57%	43 307	44 639	3,08%	11 676	11 937	2,24%



	LOT ET GARONNE			PYRENEES ATLANTIQUES		
Catégorie	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1
Libre / Senior	2 063	2 047	-0,78%	3 102	2 926	-5,67%
Libre / U19-U18	316	304	-3,80%	779	714	-8,34%
Libre / U17-U16	373	406	8,85%	1 134	1 065	-6,08%
Libre / U15-U14	543	611	12,52%	1 291	1 432	10,92%
Libre / U13-U12	642	715	11,37%	1 741	1 824	4,77%
Libre / Foot Anim.	2 132	2 052	-3,75%	5 646	5 347	-5,30%
Libre / Senior F	233	234	0,43%	425	326	-23,29%
Libre / U16 - U19 F	65	95	46,15%	190	234	23,16%
Libre / U14 - U15 F	71	108	52,11%	230	243	5,65%
Libre / U12 - U13 F	93	94	1,08%	249	302	21,29%
Libre / U6 - U11 F	193	193	0,00%	673	586	-12,93%
Foot Entreprise						
Futsal	10	13	30,00%		2	
Foot Loisir	36	61	69,44%	1 932	2 293	18,69%
PRATIQUANTS	6 770	6 933	2,41%	17 392	17 294	-0,56%
Dirigeant	734	779	6,13%	1 824	1 962	7,57%
Dirigeante	168	171	1,79%	295	329	11,53%
Volontaire	2	7	250,00%	9	17	88,89%
Educ. Féd. / Animat.	101	99	-1,98%	402	398	-1,00%
Technique	39	39	0,00%	117	116	-0,85%
Ayant Droit	16	10	-37,50%	142	102	-28,17%
Arbitre	84	99	17,86%	187	209	11,76%
TOTAUX	7 914	8 137	2,82%	20 368	20 427	0,29%



	DEUX-SEVRES			VIENNE			HAUTE-VIENNE		
Catégorie	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1	2021 2022	2022 2023	Evolution N-1
Libre / Senior	5 226	5 193	-0,63%	5 239	5 013	-4,31%	3 840	3 611	-5,96%
Libre / U19-U18	759	785	3,43%	710	669	-5,77%	470	479	1,91%
Libre / U17-U16	844	810	-4,03%	730	774	6,03%	565	558	-1,24%
Libre / U15-U14	1 001	1 059	5,79%	962	1 023	6,34%	701	776	10,70%
Libre / U13-U12	1 102	1 196	8,53%	1 019	1 106	8,54%	865	860	-0,58%
Libre / Foot Anim.	3 267	3 133	-4,10%	3 056	2 945	-3,63%	2 451	2 460	0,37%
Libre / Senior F	304	340	11,84%	565	614	8,67%	427	420	-1,64%
Libre / U16 - U19 F	168	180	7,14%	204	232	13,73%	86	109	26,74%
Libre / U14 - U15 F	153	179	16,99%	163	246	50,92%	79	118	49,37%
Libre / U12 - U13 F	165	141	-14,55%	183	187	2,19%	119	121	1,68%
Libre / U6 - U11 F	344	274	-20,35%	331	317	-4,23%	307	282	-8,14%
Foot Entreprise									
Futsal	360	351	-2,50%	24	65	170,83%	1	2	100,00%
Foot Loisir	152	198	30,26%	296	371	25,34%	129	122	-5,43%
PRATIQUANTS	13 845	13 839	-0,04%	13 482	13 562	0,59%	10 040	9 918	-1,22%
Dirigeant	2 044	2 259	10,52%	1 967	2 039	3,66%	1 343	1 386	3,20%
Dirigeante	327	390	19,27%	402	452	12,44%	226	279	23,45%
Volontaire	17	15	-11,76%	17	12	-29,41%	21	17	-19,05%
Educ. Féd. / Animat.	214	244	14,02%	291	322	10,65%	233	294	26,18%
Technique	89	96	7,87%	101	101	0,00%	64	56	-12,50%
Ayant Droit	78	84	7,69%	24	18	-25,00%	44	13	-70,45%
Arbitre	225	234	4,00%	176	191	8,52%	148	163	10,14%
TOTAUX	16 839	17 161	1,91%	16 460	16 697	1,44%	12 119	12 126	0,06%



ECHANGES D'ARBITRES AVEC LA HAUTE-VIENNE, L'ALLIER ET LE PUY DE DOME

• SAMEDI 18 FEVRIER 2023

- **Puy-De-Dôme** : St GERVAIS D'AUVERGNE / NORD COMBRAILLES. Arbitre : Christophe BUJON (23)

• DIMANCHE 19 FEVRIER 2023

- **Allier** : LURCY-CERILLY / MOULINS YZEURE. Arbitre : Fayhane SOULAIMANA (23)

- **Creuse** : MERINCHAL / MAINSAT-SANNAT. Arbitre : Nicolas BOUAMRANE (03)

- **Creuse** : CHAMBON / PEYRAT LA NONIERE. Arbitre : Gabriel DERAMOND (63)

- **Creuse** : St FIEL / DUN-NAILLAT. Arbitre : Nicolas NAING (87)

- **Haute-Vienne** : LE PALAIS-SUR-VIENNE / AMBAZAC. Arbitre : Houssa BOUTMITAR (23)

• SAMEDI 25 FEVRIER 2023

- **Creuse** : AUZANCES / BENEVENT-MARSAC. Arbitre : Rusan COSKUN (03)

- **Creuse** : BOUSSAC / EVAUX-BUDELIERE. Arbitre : (87)

• DIMANCHE 26 FEVRIER 2023

- **Allier** : QUINSSAINES / GANNAT. Arbitre : Christophe LOUBAUD (23)

- **Creuse** : MERINCHAL / St VAURY. Arbitre : Eric GIGAND (63)

- **Haute-Vienne** : LIMOGES LAFARGE / LA GENEYTOUSE. Arbitre : Rodolphe CHATAIN (23)

- **Puy-De-Dôme** : AUBIERE / MARTRE ARTIERE-LUSSAT. Arbitre : Emilien NOVAIS (23)

• SAMEDI 4 MARS 2023

- **Allier** : VAUX ESTIVAREILLES / COSNE. Arbitre : Khaled BELFODIL (23)

- **Creuse** : MAINSAT-SANNAT / CHENERAILLES. Arbitre : Gaël GREGORIO (63)

- **Creuse** : BOURGANEUF / AUZANCES. Arbitre : (87)

• DIMANCHE 5 MARS 2023

- **Creuse** : CHAMBON / AUBUSSON EF. Arbitre : Pierre LEMOS (03)

- **Haute-Vienne** : St PRIEST-SOUS-AIXE / FC DES 2 VALLEES. Arbitre : Richard PASQUET (23)

- **Puy-De-Dôme** : CHAPDES BEAUFORT / CHARBONNIERES PAUGNAT. Arbitre : Recep KOCAAGA (23)

• DIMANCHE 12 MARS 2023

- **Creuse** : MERINCHAL / Ste FEYRE. Arbitre : (87)

- **Haute-Vienne** : LE PALAIS-SUR-VIENNE / LIMOGES ELAN SPORTIF. Arbitre : Fabrice BOUYERON (23)



• **SAMEDI 25 MARS 2023**

- **Allier** : DOMERAT / QUINSSAINES. Arbitre : Deniz MUTLU (23)
- **Haute-Vienne** : BELLAC-BERNEUIL-St JUNIEN / FC DES 2 VALLEES. Arbitre : Recep KOCAAGA (23)

• **DIMANCHE 26 MARS 2023**

- **Creuse** : VALLIERE / BORD St GEORGES. Arbitre : Yoann CAZIER (03)
- **Creuse** : FLAYAT / AHUN. Arbitre : Jean-François MARSAL (63)
- **Creuse** : St VAURY / FELLETIN. Arbitre : (87)
- **Puy-De-Dôme** : VOLVIC / CHATEL GUYON. Arbitre : Rodolphe CHATAIN (23)

• **SAMEDI 1^{er} AVRIL 2023**

- **Creuse** : GOUZON AVENIR / AUZANCES. Arbitre : (87)
- **Haute-Vienne** : COMPREIGNAC / LA GENEYTOUSE. Arbitre : Christophe LOUBAUD (23)

• **DIMANCHE 2 AVRIL 2023**

- **Allier** : MARCILLAT PIONSAT / NEUILLY LE REAL. Arbitre : Jean-Claude VILLATTE (23)
- **Creuse** : LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE / CHENERAILLES. Arbitre : Nicolas BOUAMRANE (03)
- **Creuse** : EVAUX-BUDELIERE / Ste FEYRE. Arbitre : Matthieu MALNAR (63)
- **Puy-De-Dôme** : St GEORGES LES ANCIZES / LIVRADOIS SUD. Arbitre : François LONCLE (23)

• **SAMEDI 29 AVRIL 2023**

- **Allier** : DOMERAT / BESSAY. Arbitre : Djamili DAHALANE (23)
- **Creuse** : BOURGANEUF / BOUSSAC. Arbitre : (87)

• **DIMANCHE 30 AVRIL 2023**

- **Creuse** : DUN-NAILLAT / GOUZON AVENIR. Arbitre : Xavier SOARES (03)
- **Haute-Vienne** : LIMOGES LAFARGE / AMBAZAC. Arbitre : François LONCLE (23)

• **SAMEDI 6 MAI 2023**

- **Haute-Vienne** : COUZEIX-CHAPTELAT / FC DES 2 VALLEES. Arbitre : Fayhane SOULAIMANA (23)

• **DIMANCHE 7 MAI 2023**

- **Creuse** : St VAURY / BENEVENT-MARSAC. Arbitre : (87)

• **SAMEDI 13 MAI 2023**

- **Allier** : DESERTINES / BEZENET DOYET. Arbitre : René KEBLI (23)
- **Creuse** : GOUZON AVENIR / MERINCHAL. Arbitre : Pierre LEMOS (03)
- **Creuse** : AUZANCES / EVAUX-BUDELIERE. Arbitre : David VEYSSERE (63)

• **DIMANCHE 14 MAI 2023**

- **Creuse** : FELLETIN / Ste FEYRE. Arbitre : (87)



- **Haute-Vienne** : LA GENEYTOUSE / NEXON. Arbitre : Deniz MUTLU (23)

- **Puy-De-Dôme** : ORCINES / BESSE EGLISENEUVE. Arbitre : Christophe LOUBAUD (23)

• **DIMANCHE 28 MAI 2023**

- **Creuse** : St FIEL / BOURGANEUF. Arbitre : (87)

- **Haute-Vienne** : AMBAZAC / COUZEIX. Arbitre : Emilien NOVAIS (23)

FORMATIONS PREMIERS SECOURS CIVIQUES (PSC 1)

Suite au succès des années précédentes, le **Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse**, en partenariat avec la **Protection Civile de la Creuse**, met en place des **formations de premiers secours civiques (PSC 1)**.

Le PSC 1 est la formation de base aux premiers secours en France avec l'apprentissage de :

- la gestion des malaises, alertes, plaies, brûlures, traumatismes, hémorragies, pertes de connaissance, ...
- la réanimation cardio-pulmonaire avec la pose et l'utilisation du défibrillateurs.

Les formations au PSC 1 auront lieu suivant le calendrier suivant :

- samedi 18 février 2023 à La Souterraine
- samedi 25 mars 2023 à Guéret
- samedi 22 avril 2023 à Aubusson
- samedi 17 juin 2023 à Guéret

Les formations se déroulent de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures.

L'entrée en formation peut se faire **à partir de 14 ans**.

Les formations se déroulent avec un **maximum de 12 candidats** par session (les 12 premiers inscrits) et **6 candidats au minimum**, si ce nombre n'est pas atteint au lundi précédent la formation, elle est reportée.

Le CDOS prend en charge une grande partie des frais pédagogiques puisque, pour les **Bénévoles dans une association affiliée au CDOS**, la formation complète d'une journée ne coûte que **25 euros** sinon la formation est facturée 60 euros.

Modalités pour s'inscrire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdU9aSdc2U1008sY_aqzW4DRGf1W05zNegOPrcthWILY4b4A/viewform?usp=pp_url&entry.1884265043=le+5/03+%C3%A0+Gu%C3%A9ret&entry.1212348438=sqcs&entry.76909963=dscsd&entry.513669972=sdcsd



La Jeunesse Sportive Chambonnaise



organise une

Soirée



CHOUCROUTE

Samedi 18 Février à 19H30 - Salle des fêtes

CHAMBON SUR VOUEIZE

Entrée - Choucroute - Fromage - Tartelette*

**Filet de poulet à la crème / gratin dauphinois - sauce champignons*

sur demande à la réservation



Tarifs : 20 € Adulte

5 € - 12 ans

Renseignements et inscriptions :

avant le 15 Février 2023

Sylvain PARIS : 06.74.37.92.26

Fabien REDON : 06.82.98.34.82

David BEAUJON : 05.55.65.59.09 – 06.47.47.72.24





MEGA LOTO DU FOOT



**Dimanche 26 février
à 14h00**

Carton 4€
10€ les 3
20€ les 7

Espace André Lejeune

Ouverture des portes à 12h30

Partie enfant

**+ DE 6000€ DE LOTS
DONT UN PACK PS5**

TV 126 cm et 80 cm, barbecue à gaz, platine vinyle,
robot multifonction, micro-ondes, défroisseur...

Bons d'achats (50,100,150€) électroménager, sport,
bricolage, beauté, restaurant, hypermarché..

Entrées parcs d'attractions, zoos, châteaux..



SOIRÉE TÊTE DE VEAU

SALLE POLYVALENTE
DE GOUZON

Samedi 4 Mars

20H

Soirée animée par
SÉBASTIEN CHAZELLE



MENU

Apéritif de bienvenue

Assiette de charcuterie

Tête de veau
(ou bœuf bourguignon)

Pomme vapeur

Salade - Fromage

Dessert - Café



Adultes 22€ (vin compris)
Enfants 10€ (moins de 12 ans)

Réservations

C.PATY 06.85.44.74.38

D.GUY 06.87.58.17.51

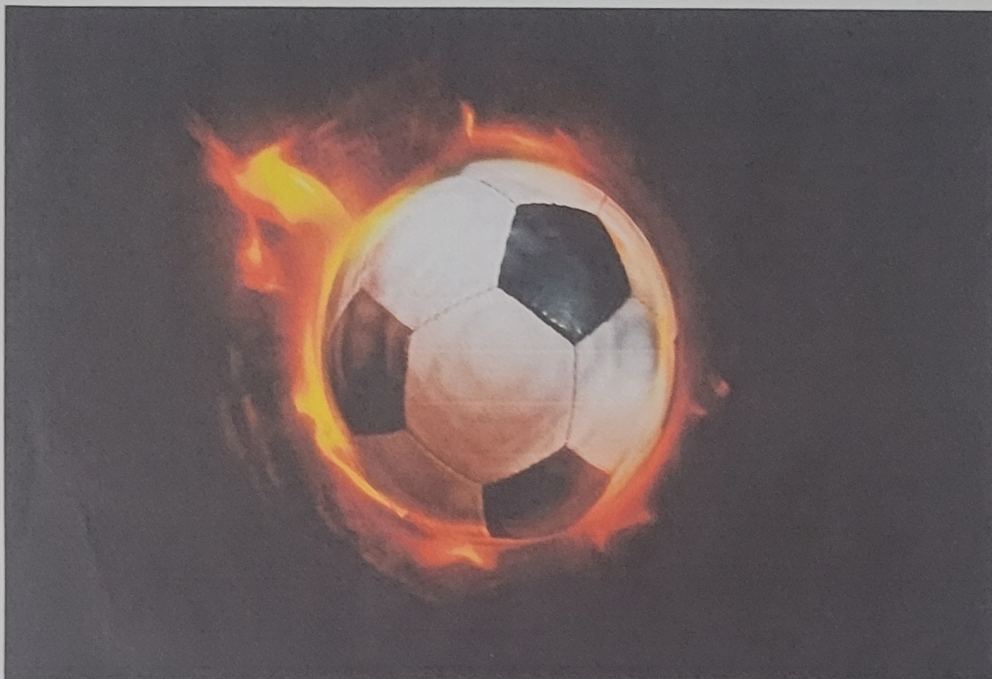
(PLAT DE REMPLACEMENT À INDICER
IMPÉRATIVEMENT LORS DE LA RÉSERVATION
+ POSSIBILITÉ "À EMPORTER")





Tournoi de St Jean

24 juin 2023



Saint sulpice les champs



Tournoi de St Jean

24 juin 2023

Cette année le club de St Sulpice-les-champs Vallière organise pour la première fois un tournoi U9.

Il aura lieu au stade de St Sulpice-les-champs de 10h à 17h.

Les équipes seront composées de 5 joueurs avec le gardien et 2 remplaçants par équipe.

Nous serions ravis d'accueillir vos équipes. Restauration et buvette sur place, possibilité de plateaux repas au prix de 8 Euros pour les participants (joueurs et encadrants).

Un chèque de caution de 50 Euros par équipe vous est demandé à l'inscription et qui sera rendu le jour du tournoi.

Pour une bonne organisation nous vous invitons à nous retourner le coupon réponse ci-joint avec le chèque de caution avant le 31 mars 2023. Désistement possible gratuitement avant le 30 avril 2023, passé ce délai la caution sera conservée.

Places limitées à 16 équipes.

Yoan : 06.24.92.03.79 ou yoan.clarck@hotmail.fr

Céline : 06.28.42.90.88 ou julienkin@gmx.fr

Coupon réponse à retourner : Mr Clarck Yoan 6 rte d'Aubusson 23480 St Sulpice-les-champs

Nom du club : _____

Nombre d'équipe : _____

Nombre de joueurs : _____

Nombre d'encadrants : _____

Nombre de plateaux repas : _____

Nom et N° de téléphone du responsable :
